

## DEMANDE DE PERMISSION OU D'AUTORISATION DE VOIRIE, DE PERMIS DE STATIONNEMENT OU D'AUTORISATION D'ENTREPRENDRE DES TRAVAUX

A adresser aux Services Techniques de la Ville de Liffré : [demande-interventions@ville-liffré.fr](mailto:demande-interventions@ville-liffré.fr)

Tél. 02.99.68.31.45 – Rue de Fougères, 35340 LIFFRE

A déposer 3 semaines minimum avant la date souhaitée des travaux

Le demandeur :	
<input type="checkbox"/> Particulier	<input type="checkbox"/> Entreprise
<input type="checkbox"/> Maître d'œuvre	
NOM : <input style="width: 100%;" type="text"/>	PRENOM : <input style="width: 100%;" type="text"/>
DENOMINATION : <input style="width: 100%;" type="text"/>	
ADRESSE: <input style="width: 100%;" type="text"/>	
TELEPHONE : <input style="width: 100%;" type="text"/>	
MAIL : <input style="width: 100%;" type="text"/>	
<b>Si le bénéficiaire est différent du demandeur :</b>	
NOM : <input style="width: 100%;" type="text"/>	PRENOM : <input style="width: 100%;" type="text"/>
ADRESSE: <input style="width: 100%;" type="text"/>	
TELEPHONE : <input style="width: 100%;" type="text"/>	
MAIL : <input style="width: 100%;" type="text"/>	

Localisation du site concerné par la demande:
<b>ADRESSE CONCERNEE PAR LES TRAVAUX:</b>
<input style="width: 100%;" type="text"/>
<input type="checkbox"/> HORS AGGLOMERATION <input type="checkbox"/> En AGGLOMERATION <input type="checkbox"/> Voie communale <input type="checkbox"/> Route Départementale
<b>SI LA DEMANDE CONCERNE DES TRAVAUX SUR RD HORS AGGLOMERATION – ADRESSEZ VOTRE DEMANDE AU CONSEIL DEPARTEMENTAL :</b> Agence du Pays de Fougères – 2 rue Claude Bourgelat – ZA de la grande marche - 35133 JAVENNE – 02.99.02.46.00 – mail : rd-agence-fougeres@ille-et-vilaine.fr
Référence cadastrale - Section : <input style="width: 100px;" type="text"/> N° de parcelle : <input style="width: 100px;" type="text"/>

Nature des travaux:
<b>A- D'EFFECTUER LES TRAVAUX CI-DESSOUS INDIQUÉS :</b> (Si nécessaire, compléter le formulaire de demande d'arrêté de police de la circulation ci-après)
<input type="checkbox"/> Pose de clôtures, portail <input type="checkbox"/> A l'alignement <input type="checkbox"/> En Retrait de l'alignement : <input style="width: 100px;" type="text"/> mètres
<input type="checkbox"/> Aménagement d'accès – sans franchissement de fossé largeur de l'aménagement : <input style="width: 100px;" type="text"/> matériaux mis en place : <input style="width: 100px;" type="text"/>

**Aménagement d'accès – avec franchissement de fossé (busage)**

Busage actuel existant (dans le cas où votre parcelle dispose d'un busage existant)

⇒ Diamètre intérieur du busage : [REDACTED]

⇒ Nature du busage (tube annelé, canalisation béton...) : [REDACTED]

⇒ Longueur : [REDACTED]

⇒ Protection amont et aval du busage (tête de pont, bétonnage, pas de protection...) :

[REDACTED]

⇒ Etat actuel (bon, cassé, obstrué, fissuré...) :

⇒ Observations :  
[REDACTED]

Pas de busage actuellement

Création d'un nouveau busage

Renouvellement du busage existant

Création d'un busage temporaire

	<b>Demandé</b> <i>(à remplir par le demandeur)</i>	<b>Accepté</b> <i>(à remplir par la mairie)</i>
- Longueur (6 m maxi, sinon, demande de dérogation*)		
- Diamètre intérieur (Ø300 intérieur minimum)		
- Nature		
- Protection amont		
- Protection aval		

La pose est assurée par :

une entreprise proposée par le propriétaire de la parcelle et accréditée par la Ville : [REDACTED]

le propriétaire

La réalisation des travaux devra obligatoirement **être soumise au contrôle des Services Techniques**

**L'entretien** est assuré par les **Services Techniques**.

Création d'un branchement sur busage existant.

Nature du rejet : [REDACTED]

**Ouvrages divers (Ouverture de tranchée)**

Travaux sur Ouvrages existants

Installation nouvelle

**Réseaux concernés :**

eau potable

eau usées

eau pluviales

gaz

électricité

éclairage

Autres

	<b>Sous voirie</b> <i>(longueur en mètre)</i>	<b>Sous accotement ou trottoirs</b> <i>(longueur en mètre)</i>
Tranchée longitudinale		
Tranchée transversale		
Fonçage		

- Numéro de déclaration d'intention de commencement de travaux (DICT):

[REDACTED]



## B- D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC – DEPOT - STATIONNEMENT:

(Si nécessaire, compléter le formulaire de demande d'arrêté de police de la circulation ci-après)

Travaux cités ci-avant au paragraphe A

Echafaudage

- Travaux envisagés (Ravalement, Nettoyage,...) :

Déménagements – Réserve de places de stationnements temporaires

Benne à gravats

Grue

Matériaux

Autres (à préciser) :

Cette occupation du domaine public aura lieu :

sur chaussée

sur trottoir

Autre(s) – préciser la nature du lieu :

nombre de place de stationnement ou longueur et largeur de la zone à réserver :

### Date des travaux ou d'occupation du domaine public:

Travaux prévus du [ ] à [ ] heure au [ ] à [ ] heure

Durée : [ ]

La date des travaux doit être précise et la fin des travaux effectués doivent être transmises par mail à [demande-interventions@ville-liffre.fr](mailto:demande-interventions@ville-liffre.fr) pour que la Direction Générale des Services constate de la bonne réalisation des travaux

- ◆ Préconisations techniques spécifiques au projet (les données techniques à mettre en œuvre pour la réalisation du projet vous sont transmises par retour du présent formulaire) :

### Pièces obligatoires à joindre à toute demande :

Afin de permettre et de faciliter la compréhension et l'instruction du dossier, la demande d'autorisation sera accompagnée des pièces suivantes :

Plan de situation

Plan de masse

Plan des ouvrages projetés (avec Photos ou croquis manuscrit)



# DEMANDE D'ARRETE DE POLICE DE LA CIRCULATION

**A compléter si les travaux ou l'occupation du domaine public nécessitent une modification des conditions de circulation ou de stationnement sur les Routes Départementales en agglomération et sur la voirie communale en et hors agglomération**

## Demande d'arrêtés municipaux:

### Modifications des conditions de circulations des véhicules

interdiction de circulation

suppression de voie

nombre de voie supprimés :

dans un sens de circulation

dans les deux sens de circulation

circulation alternée

par feux tricolores

manuellement

panneaux

itinéraire de déviation (joindre le plan de déviation)

### Modifications des conditions de circulations des piétons

### Modifications des conditions de stationnement

interdictions de stationner

### Autre(s) demande(s) :



## RAPPEL : LA REGLEMENTATION SUR LES PERMISSIONS DE VOIRIE

La Commune est chargée de la conservation et de la surveillance de la voirie communale.

A ce titre, le Maire dispose des pouvoirs de police qui lui permettent d'assurer la liberté, la commodité et la sûreté de la circulation sur les voies publiques communales, rurales et les voies privées ouvertes à la circulation publique.

Pour des raisons d'intérêt général et de sécurité des usagers, votre permission de voirie ou votre demande d'arrêté de police peuvent être refusées ou peut être assortie de prescriptions.

Aucune permission de voirie ou demande d'arrêté de police ne peuvent être délivrées si la liberté, la commodité ou la sûreté de la circulation sur une voie peuvent être compromises.

Concernant la création d'accès par busage de fossé, la fourniture des matériaux (buses, regards, remblaiement...) et les travaux sont à la charge du demandeur.

Toute demande de dérogation aux prescriptions du présent document devra être formulée par écrit. Elle sera étudiée par la commission voirie sur les bases d'une nécessité technique ou de sécurité. Si un arrêté de police vous a été délivré, la mise en place et la maintenance de la signalisation qui sera conforme aux prescriptions définies par l'instruction interministérielle sur la signalisation temporaire approuvée par l'arrêté interministériel du 6 novembre 1992 est à la charge du demandeur et sous la responsabilité des services de la commune.

J'atteste de l'exactitude des informations fournies.

Fait à :  Le :

### Décision de la collectivité

Favorable

Défavorable

Réserves :

Motifs :

Fait à Liffré, le

**Le Directeur Général adjoint  
Aménagement, Urbanisme et Services Techniques  
De la Ville de Liffré  
Bruno MELLET**